

Le covoiturage

Economique et écologique !



Membres du personnel

Aides financières



La prime covoiturage

Pour les trajets < 80 km

Pour encourager le covoiturage de courte distance, l'Etat propose une prime de 100 € pour les conducteurs.

A qui s'adresse la prime covoiturage ?

A tout conducteur majeur résidant en France, en possession d'un permis de conduire, réalisant des trajets inférieurs à 80 km.

NB : Ne sont pas éligibles à la prime les personnes ayant bénéficié d'un bon essence ou d'un chèque cadeau Blablacar, Karos ou Klaxit.

Quel est le montant de la prime covoiturage ?

- 25 € pour le 1er trajet, versés sous 3 mois au conducteur par la plateforme de covoiturage
- 75 € au bout de 10 trajets effectués dans les 3 mois suivant le 1er trajet

NB : L'aide n'est pas reconductible, le conducteur ne peut la percevoir qu'une seule fois.

Comment en bénéficier ?

1. S'inscrire, en tant que conducteur, à une plateforme de covoiturage comme :



2. Réaliser, en tant que conducteur, un premier trajet

3. Réaliser 9 trajets supplémentaires dans les 3 mois suivant la réception de la prime pour le 1er trajet

NB : Le jour J, le conducteur et le(s) passager(s) doivent se géolocaliser au début et à la fin du covoiturage.

La prime de 100 € est-elle cumulable avec d'autres aides ?

Oui, les primes sont cumulables avec les éventuelles aides locales accordées pour le covoiturage de courte distance par les intercommunalités.

NB : Ces aides sont ouvertes aussi bien aux conducteurs qu'aux passagers !

70 %

des déplacements domicile-travail en France sont réalisés avec des véhicules individuels, dont 3 % en covoiturage.

15 %

des émissions de gaz à effet de serre sont dues à la voiture individuelle.

Covoiturer avec quelqu'un permet de diviser par 2 les émissions CO₂ de son trajet !

Pour savoir si une aide locale existe, rendez-vous sur le site internet de votre territoire (communauté de communes, agglomération, métropole).

Pour plus d'infos sur les aides locales sur le covoiturage, [cliquez ici](#) ou flashez ce QR code :



Où trouver une aire de covoiturage ?



Rendez-vous sur [Fluo Grand Est](#), le site de tous vos itinéraires en région Grand Est

